

Révision des plans généraux d'évacuation des eaux – PGEE 2.0

Direction générale de l'environnement
Direction de l'environnement industriel, urbain et rural

03 mars 2025

Qui suis-je ?



Eloïse Bouthemy, ingénieure hydraulicienne ayant :

- Etudié à Grenoble à l'Ecole nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement
- Travaillé dans deux bureaux d'ingénieurs :
 - à Lyon : principalement sur des plans directeurs de distribution d'eau potable en France et en Afrique.
 - à Bulle : principalement sur des chantiers d'eau potable, d'eaux claires et d'eaux usées en Gruyère.
- Ensuite exercé au sein de l'État de Vaud pour les PGEE.

Ordre du jour

- 1) Le projet « PGEE 2.0 »
- 2) La phase pilote
- 3) Notre bilan jusqu'à aujourd'hui
- 4) Le travail à venir



Le projet PGEE 2.0, son commencement

PGEE 1.0 : 1990 à 2025



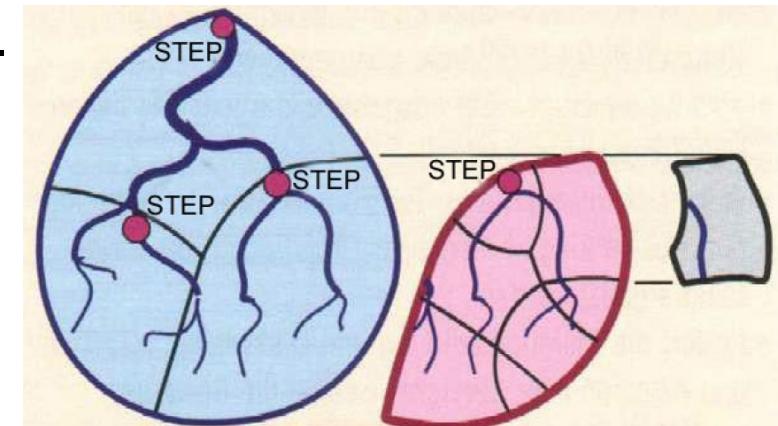
Constats

- Contenus non uniformisés (fond, forme et coûts)
- Difficulté de mise en œuvre du plan d'action
- Peu de mise à jour et insuffisance des données numériques

→ Révision des PGEE 1.0 = PGEE 2.0 : 2025 à 2050

Le projet PGEE 2.0, son évolution

- Un cahier des charges type commun à tous les PGEE vaudois ;
- Planification par bassin versant de STEP, organisée par modules avec une planification adaptée (régionale et/ou communale) ;
- Ajout de certaines thématiques (gestion des données, ruissellement, bilan hydrique etc...) ;
- Définition d'un plan d'action chiffré et suivi ;
- PGEE numérique et mises à jour régulières des données.



Minimiser l'impact sur
l'environnement de
l'ensemble du système
d'assainissement

Privilégier un cycle de
l'eau plus naturel pour
être plus résilient face
au changement
climatique (ville éponge)

Intégrer les
problématiques de
ruissellement

Optimiser l'entretien,
l'exploitation et le
contrôle des
infrastructures
d'assainissement dans
le BV de la STEP

Estimer la valeur
économique des
infrastructures
d'assainissement

Définir un plan d'action
chiffré et assurer son
suivi par les communes
ou les entités régionales
et le canton

Obtenir des géodonnées
uniformisées et
utilisables

Réaliser des PGEE qui
puissent être mis à jour
régulièrement

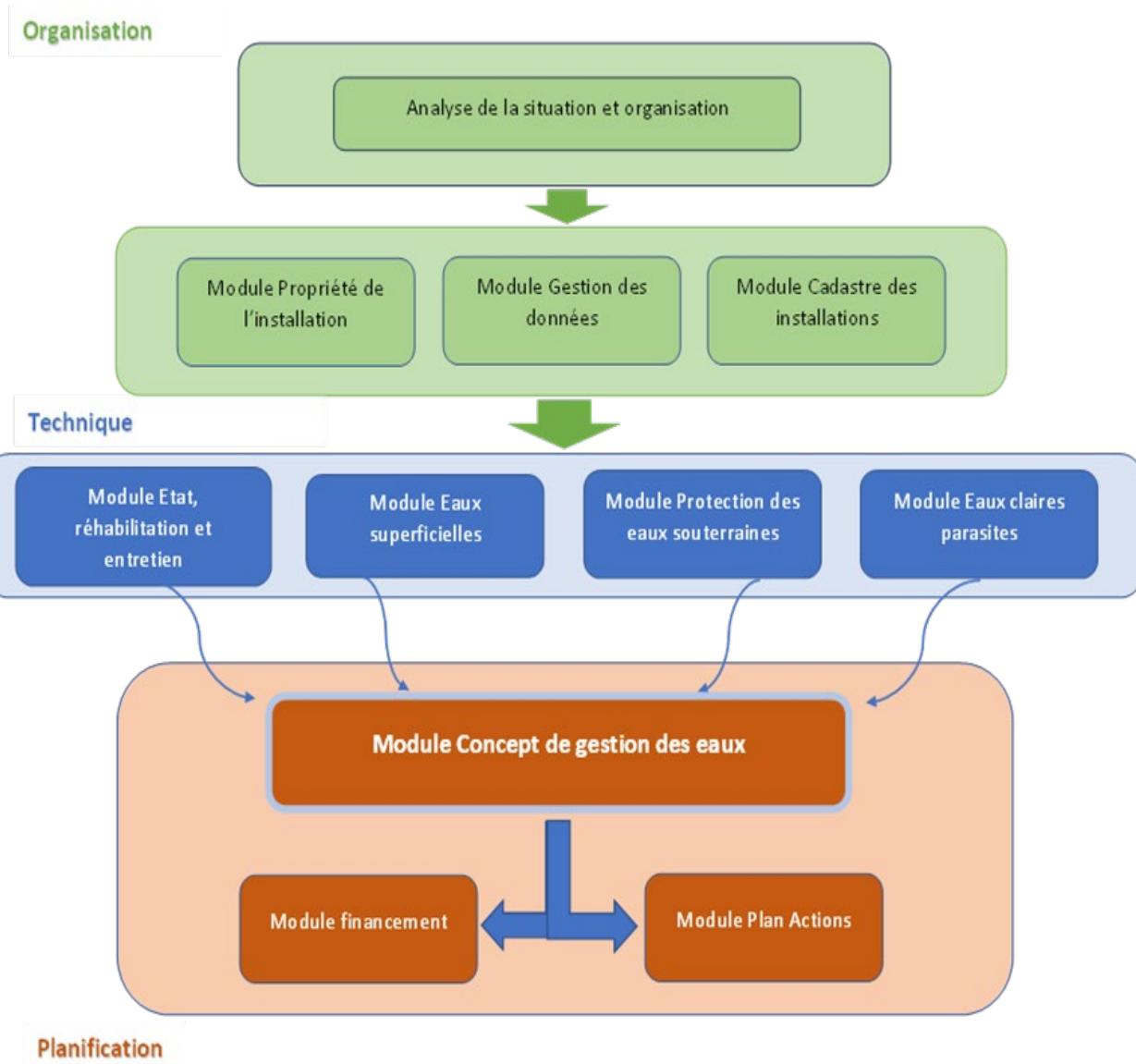
Le projet PGEE 2.0, ses objectifs

Le projet PGEE 2.0, ses étapes

Le PGEE est constitué de plusieurs modules constituant 3 phases distinctes :

- A. La phase préliminaire d'organisation
- B. La phase de diagnostic technique
- C. La phase de planification...

...Puis la phase de mise en œuvre



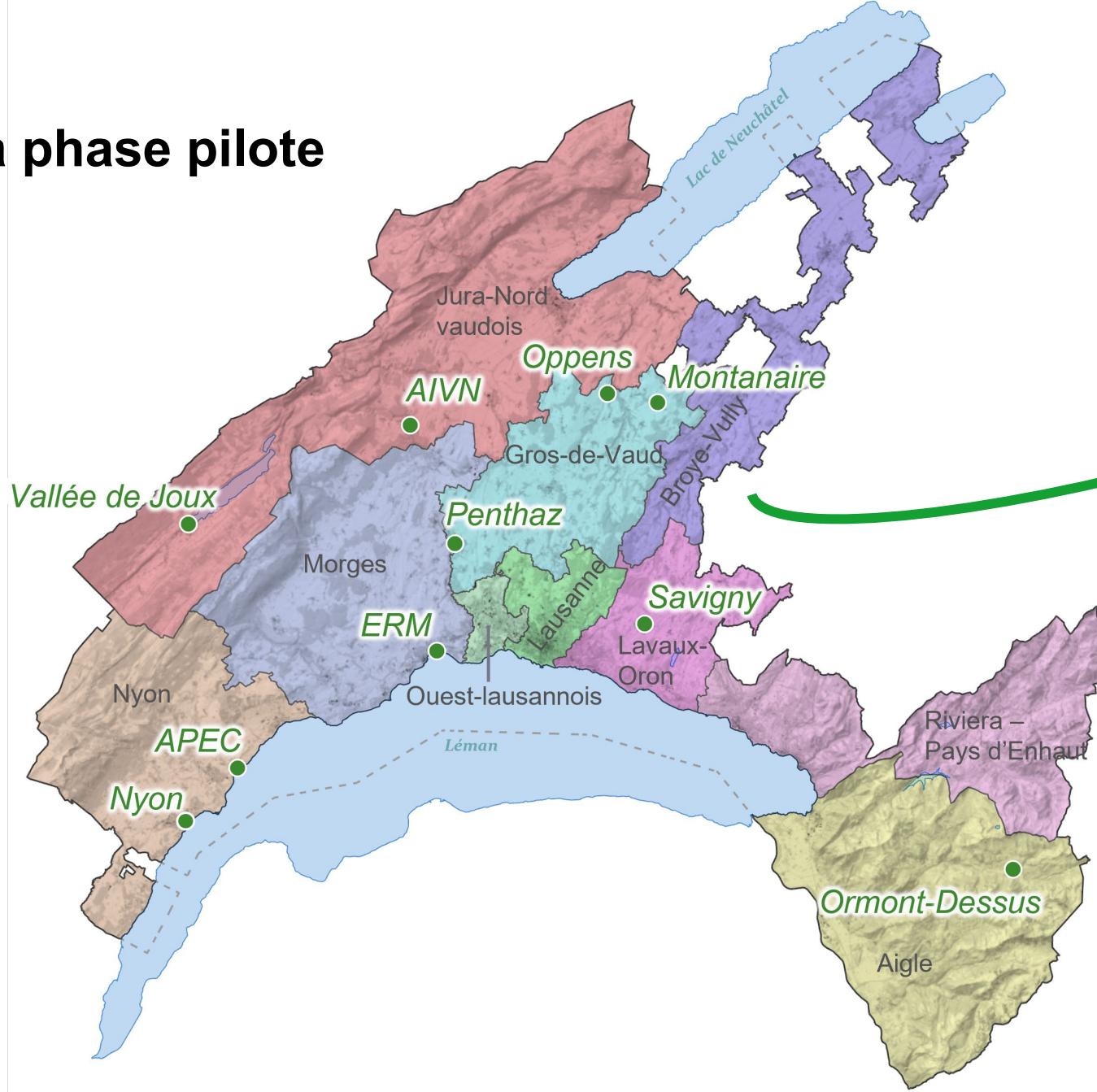
Le projet PGEE 2.0, élaboration par bassin-versant de STEP

- Une coordination nécessaire entre les communes et la STEP.
 - Des tâches et des coûts répartis et mutualisés entre les acteurs (analyse des rejets au cours d'eau, inspections vidéo, détection eaux claires,...)
 - Après finalisation du plan d'action => mise en œuvre des actions par les propriétaires des ouvrages (privés, communes et/ou collaboration intercommunale)

Responsabilités par module pour l'élaboration du PGEE 2.0 :

- Propriété des installations
- Gestion des données
- Cadastre des ouvrages
- Etat, réhabilitation et entretien
- Eaux superficielles
- Protection des eaux souterraines
- Eaux claires parasites
- Prévention des risques
- Evacuation des eaux usées en milieu rural
- Concept de gestion des eaux
- Plan d'action
- Financement

La phase pilote



Diversités territoriales
et organisationnelles

La phase pilote, ses objectifs



Tester les documents cadres avec les différentes organisations représentatives du canton de Vaud;



Avoir des **retours réguliers** avec les BV de STEP pilotes, leurs mandataires et le Canton.



Terminer **fin 2025** (elle a débuté **fin 2023**). Par la suite les BV de STEP pilotes pourront finaliser leur PGEE qui sera validé comme PGEE 2.0.

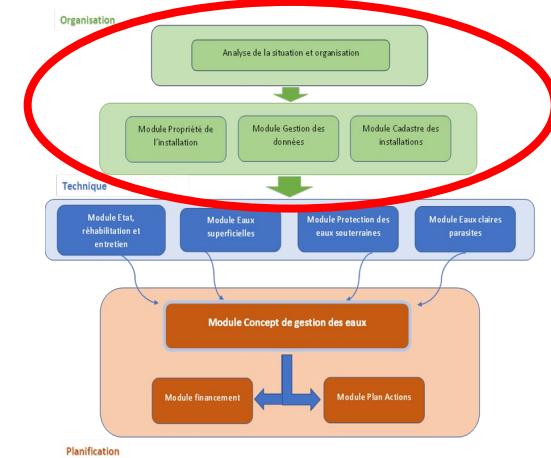


Déployer de la révision des PGEE sur l'ensemble du canton en **2026**.

Notre bilan jusqu'à aujourd'hui



- Gérer la peur du changement** : L'accompagnement des communes et des régions par le canton **et** les bureaux d'ingénieurs est indispensable ;
- Prendre le temps de communiquer et de s'organiser** : Valider en amont le fonctionnement avec toutes les parties prenantes permet de **gagner du temps** sur la suite du projet ;
- Valoriser une gestion efficace des infrastructures** : Sensibiliser les communes aux **avantages** d'une bonne gestion des infrastructures d'assainissement ;
- Les subventions cantonales** : un vrai levier ! 😊



Le travail à venir



- Valider les subventions cantonales sur l'ensemble du canton ;
- Déployer la démarche ;
- Poursuivre et ajuster l'accompagnement ;
- Encourager l'adhésion ;
- Suivre les plans d'action des tous les PGEE.

Et pour vous, ça veut dire quoi ?



- Une abondance de travail !
- Une diversification des rôles des ingénieurs :
 - Assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO);
 - Ingénieurs PGEE.
- Un accompagnement des nouveaux paradigmes :
 - Travailler à l'échelle des bassins versants des STEP;
 - Privilégier la rétention, l'évaporation et l'infiltration des eaux claires plutôt que leur évacuation;
 - Faire des PGEE un véritable outil d'exploitation au quotidien pour les municipalités.

